

MERCI DE RESPECTER NOS VOIES RÉSERVÉES

L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT) A LANCÉ SA 13^e CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU RESPECT DES VOIES RÉSERVÉES DANS LA GRANDE RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL.

Cette année encore, l'AMT s'est associée à la STM, au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), au Service de police de la Ville de Longueuil (SPVL), au Réseau de transport de Longueuil (RTL), à la police de Laval, à la Société de transport de Laval (STL) ainsi qu'à l'Association des conseils intermunicipaux de transport (ACIT) afin de rappeler aux usagers de la route l'importance de respecter les voies réservées.

La campagne comprend entre autres la distribution de dépliants d'information ainsi que l'affichage de panneaux le long de différentes voies réservées et sur les bus. Des messages de sensibilisation sont affichés sur les écrans géants ainsi que les panneaux de Transports Québec situés sur les différentes autoroutes de la région métropolitaine. La campagne est renforcée par l'implication des chroniqueurs de circulation et des différents corps policiers. Grâce à leur travail sur le terrain, ces derniers remplissent un important rôle de sensibilisation et d'éducation.

Des voies dédiées aux bus, aux taxis et aux covoitureurs

Facilement identifiables par une macle (losange allongé), ces voies sont réservées aux bus, aux taxis et, dans certains cas, aux covoitureurs. Les panneaux de signalisation indiquent

clairement pour qui la voie est réservée, ainsi que les jours et les heures où celle-ci est en opération.

Ces corridors dédiés au transport collectif, qui forment un réseau de 85,2 km dans la région métropolitaine, améliorent grandement la rapidité du service. Plus de 260 lignes de bus y transportent quotidiennement plus de 103 000 usagers, soit plus de 26 millions annuellement. Cette rapidité du service incite les automobilistes à délaissier leur voiture pour les transports collectifs, ce qui vient réduire considérablement le nombre de voitures sur les routes. Toutefois, pour être efficaces et fluides, les voies réservées doivent être libres de toute entrave. **Rappelons que les conducteurs fautifs sont passibles d'une amende pouvant atteindre 200 \$.**



Photo : Michel E. Tremblay



VOIE RÉSERVÉE = BUS PLUS RAPIDES

ENTRE LES LIGNES

177 – THIMENS

Type de ligne : service régulier de jour

Longueur de la ligne (aller-retour) : 16,6 km

Achalandage quotidien : 2 000

Station de métro desservie : Côte-Vertu

Gares de trains de banlieue desservies : aucune

Origine du nom : le boulevard Thimens, nommé en l'honneur d'une famille établie à Saint-Laurent dans les années 1920.

179 – DE L'ACADIE

Type de ligne : service régulier de jour

Longueur de la ligne (aller-retour) : 13,8 km

Achalandage quotidien : 7 100

Station de métro desservie : Acadie

Gares de trains de banlieue desservies : aucune

Origine du nom : le boulevard de l'Acadie, nommé à la suite des manifestations qui se sont déroulées en 1955 à l'occasion du bicentenaire de la déportation des Acadiens.

WWW.STM.INFO | RENSEIGNEMENTS 514 786-4636 | HORAIRES 514 288-6287 (A-U-T-O-B-U-S)



C'EST OBLIGATOIRE DE PAYER SON PASSAGE

Voyager avec un titre conforme et validé = la preuve que vous avez payé.
Sans titre, vous risquez une amende.